



Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 14 octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 21

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, Mme Sandrine HERANVAL, M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, M. Franck LEMESLE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (2):

M. Bertrand LEFRANCOIS donne pouvoir à M. Stéphane VASSELIN

Mme Sophie BAUDU donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Excusé (1) : M. Laurent FONTAINE

M. Christian ROBERT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

*Rappel des délibérations adoptées
au cours de la séance du jeudi 26 juin 2025*

1. **Approbation du procès-verbal du 7 mai 2025**
2. **Plan local d'urbanisme intercommunal – Avis sur le projet de PLUI**
3. **Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire**
4. **Création et suppression d'emploi suite à la réussite à un concours**
5. **SDE 76- Délibération de sortie concernant l'accord-cadre d'achat d'électricité et de gaz**
6. **SDE 76 - Approbation du programme d'effacement de réseaux du sde76 via la communauté urbaine le havre seine metropole -Pose d'une borne marché**
7. **CULHSM - Autorisation de renouvellement de signature de la convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports**
8. **CULHSM – Autorisation de signature de la convention cadre sur l'allocation de moyens humains et techniques pour la mise en place des missions de manager de commerce**
9. **CULHSM – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Approbation des rapports du 25 avril 2025**
10. **Questions diverses**

Ordre du jour de la séance

1. **Approbation du procès-verbal du 26 juin 2025**
2. **Modification de durée hebdomadaire de travail du policier rural**
3. **Modification du règlement du cimetière**
4. **Création d'un atelier municipal : Approbation de l'esquisse et autorisation de lancement du marché de consultation des entreprises**
5. **Acquisition de la parcelle section B n°766 pour une superficie de 431 m² et vente d'une partie du chemin rural n°19 d'une superficie de 498 m² située rue de la corne sans compensation financière**
6. **Autorisation de signature de la convention entre l'Institut d'Education Motrice de St Martin du Bec et la Ville de Criquetot l'Esneval pour la mise en place d'une unité externalisée d'enseignement**
7. **LHSM - Communication du rapport d'activités 2024**
8. **Questions diverses**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Le procès-verbal a été transmis aux élus municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 26 juin 2025.

Monsieur le maire en profite pour informer l'assemblée que la signature de la charte de manager de commerce a été réalisée le lundi 6 octobre en compagnie des maires d'Etretat et

de Saint-Romain de Colbosc. M. PICARD Jean-Luc, manager de commerce, sera présent en mairie tous les mardis. Il s'est fait connaître auprès des commerçants.

2. MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DU POLICIER RURAL

Monsieur le maire propose, en accord avec le policier rural, d'accentuer ses missions car il y a de plus en plus de besoin de service sur la commune.

Il est ainsi proposé d'augmenter de 4 heures supplémentaires hebdomadaire le nombre d'heures de travail du policier rural correspondant au grade de Garde Champêtre Chef.

Il s'agit donc de supprimer un emploi correspondant au grade de Garde Champêtre Chef, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de Policier Rural et de créer ce même poste à 24 heures, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Monsieur le maire explique que ce point a déjà été évoqué plusieurs fois en réunion de travail et même en réunion de conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} novembre 2025, la suppression de son ancien emploi de Garde Champêtre Chef à raison de 20 heures hebdomadaires et la création d'un nouvel emploi de Garde Champêtre Chef, à raison de 24 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions de Policier Rural.

3. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de modifier partiellement le règlement du cimetière aux articles 24, 45 et 48 :

Article 24 : Inhumation et scellement d'une urne dans ou sur une sépulture

Le scellement d'une urne sur une sépulture ne pourra se faire que si le titre de concession prévoit l'inhumation de la personne dont l'urne contient les cendres.

Une taxe de scellement et droit de superposition sera réclamé. Je rappelle que c'est 95 euros pour 30 ans et 115 euros pour 50 ans.

L'inhumation d'une urne dans le vide-sanitaire d'une sépulture, dans une concession pleine terre est autorisée dans la limite de 3 urnes.

Article 45 : Cases columbarium

Aucune concession d'avance ne peut être délivrée pour les cases columbarium.

Article 48 : Fleurissement

Les cavurnes pourront être fleuries de façon modérée et à condition que ces fleurs soient entretenues et enlevées dès qu'elles sont fanées.

Monsieur le maire précise que ce ne sont pas aux employés communaux de retirer les fleurs fanées afin d'avoir un cimetière propre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement du cimetière.

4. CREATION D'UN ATELIER MUNICIPAL : APPROBATION DE L'ESQUISSE ET AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES- AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, suite au conseil municipal du 7 mai 2025 et aux réunions de travail du 22/04/25, du 10/06/25 et du 07/10/25, le projet définitif des travaux de construction du centre technique municipal présenté lors de la dernière réunion de travail.

Le permis de construire devrait être déposé sur le mois d'octobre 2025.

Il est désormais envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour la fin de l'année 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le montant estimatif total des travaux est de 942 034,00 euros HT auquel il faut ajouter les frais d'études de 50 400,00 euros HT soit un montant total de 992 034,00 euros HT.

Monsieur le maire précise que nous avons eu la visite du service médical du centre de gestion afin de vérifier l'environnement de travail dans l'actuel atelier municipal mais nous savions déjà que nous devons prendre des dispositions pour améliorer les conditions de travail des agents. Nous avons l'opportunité d'acquérir le terrain situé sur la zone d'activité de l'Ormerie où se trouve le dépôt de déchets verts. Ce terrain est clôturé, la plateforme réalisée et viabilisée.

Mme CHAPELLE demande si ce terrain appartenait avant à la commune.

M. FLEURET acquiesce et précise que c'était avant que la compétence économique ne soit reprise par la Communauté Urbaine du Havre avec versement pour tout solde budgétaire. La commune rachète au prix de 23,50 euros du m². L'achat du terrain avait été délibéré en date du 9 décembre 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à lancer le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux et à solliciter l'ensemble des financeurs afin de percevoir des subventions au montant le plus élevé possible.

5. ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION B N°766 POUR UNE SUPERFICIE DE 431 M² ET VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°19 D'UNE SUPERFICIE DE 498 M² SITUÉE RUE DE LA CORNE SANS COMPENSATION FINANCIÈRE

M. VASSELIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, explique qu'un terrain d'une superficie de 431 m² cadastré Section B n°766 sise sur l'unité foncière de Monsieur et Madame LEMESLE Gérard, située entre la rue de la Corne et le CR n°19 est mis à disposition de la commune par le biais d'une convention.

Ledit terrain a été destiné à l'installation d'un point d'eau incendie avec citerne enterrée, conforme aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et au référentiel national de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

La réserve incendie et tous les aménagements situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre sont entretenus par la Commune.

M. VASSELIN répond que nous avons installé une réserve incendie sur cette parcelle et qu'une convention a été rédigée pour pouvoir implanter celle-ci. Cela a permis de couvrir la rue de la Corne en défense incendie.

Il a été convenu que la commune de Criquetot l'Esneval procédera en contrepartie à un échange de terrain avec Monsieur et Madame LEMESLE Gérard.
Il s'agit d'une partie du Chemin Rural n°19 d'une superficie de 498 m².

Il est maintenant nécessaire de réaliser l'échange officiel par acte notarié de la partie du Chemin Rural n°19 d'une superficie de 498 m².
Cet échange se fera sans compensation financière.

Les frais notariés seront pris en charge par la commune de Criquetot l'Esneval.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle section B 766 pour une superficie de 431 m² et la vente d'une partie du chemin rural n°19 d'une superficie de 498 m² située rue de la corne. Ces deux opérations s'effectueront sans compensation financière avec M. et Mme LEMESLE Gérard.

6. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE DE ST MARTIN DU BEC ET LA VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE UNITE EXTERNALISEE D'ENSEIGNEMENT

Mme HERANVAL, Adjointe en charge de l'éducation, explique que dans le cadre du développement de la scolarisation inclusive et en cohérence avec les orientations nationales en faveur de l'école pour tous, un projet de mise en place d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) est engagé en partenariat entre l'Institut d'Éducation Motrice (IEM) de Saint Martin du Bec et l'école primaire de Criquetot-l'Esneval.

Ce dispositif a pour but de permettre à des élèves en situation de handicap de bénéficier d'un enseignement adapté dans un cadre scolaire ordinaire, tout en maintenant le lien avec les l'équipe paramédicale de l'IEM.

Le projet sera mis en œuvre de manière progressive :

- À partir de la fin d'année 2025, les élèves seront scolarisés uniquement les matins à l'école primaire de Criquetot-l'Esneval. Les repas seront pris à l'IEM, et les après-midis consacrés aux soins, rééducations ou autres activités.

- À partir de la rentrée scolaire suivante, les élèves bénéficieront d'un temps plein de scolarisation, incluant les repas pris sur place à la cantine, avec des modalités d'inclusion renforcées dans les activités de la vie scolaire.

Ce projet repose sur une dynamique de coopération entre les équipes pédagogiques de l'Éducation nationale, les professionnels médico-sociaux de l'IEM, les familles et la collectivité locale.

La commune se charge de mettre à disposition une classe dédiée.

Pour la commune de Criquetot-l'Esneval, cet engagement permet :

- Une affirmation de son engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances.

- Une offre totalement adaptée pour les enfants et les familles du secteur qui n'auront pas à trouver un accueil et un accompagnement éloigné comme c'est quasi systématiquement le cas ailleurs. L'ancrage territorial du projet, renforcé par la proximité du pôle paramédical

et par l'opportunité de développer une offre cohérente de la primaire au collège, fait de Criquetot-l'Esneval un acteur innovant de la scolarisation inclusive.

• Ce sera la première ville de Normandie à offrir ce type d'offre inclusive continue pour les jeunes en situation de handicap moteur avec cette proximité d'Ets scolaire adaptés (y compris pour les grandes agglomérations). Ce sera le cas au Havre par la suite.

Mme HERANVAL ajoute que ces enfants viennent déjà au sein du groupe scolaire Guillard 1/2 journée par semaine. Il y a 7 enfants concernés. La mairie s'engage à mettre à disposition une salle au sein de l'école.

Monsieur le maire parle d'une belle continuité pédagogique allant de la maternelle au collège. L'ouverture devrait plutôt se faire au début de l'année 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention entre l'Institut d'Education Motrice de St Martin du Bec et la Ville de Criquetot l'Esneval pour la mise en place d'une unité externalisée d'enseignement.

7. LHSM - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire du 4 juin 2025 a approuvé le compte financier unique 2024 ainsi que la note synthétique du rapport d'activités de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le rapport annuel 2024, qui retrace l'activité de la Communauté urbaine au cours de l'année écoulée, a été transmis par courrier en date du 7 aout 2025 aux maires des communes membres.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Monsieur le maire précise que la synthèse du rapport d'activités a été transmise aux conseillers municipaux, le 10 octobre 2025.

Il rappelle quelques chiffres :

- 270000 habitants, 49000 ha, 54 communes.
- Destination touristique : 3.5 millions de visiteurs, 470000 croisiéristes
- 1^{er} port français pour le commerce extérieur. 30000 emplois au Port.
- Une charte de gouvernance a été signée par toutes les communes : conférences des maires, conférences thématiques.
- Budget de 590 millions d'euros.
- Le tramway coûte 350 millions auquel il faut déduire 100 millions de subventions.

D'autres projets continuent à avancer. On peut noter sur notre commune : réfection du centre de recyclage, agrandissement de la maison médicale, rénovation et agrandissement du centre aquatique (travaux 2027 pour une ouverture 2029), agrandissement de la crèche, création d'une nouvelle station d'épuration (2030), réfection des places Chedru et Leclerc dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

8. QUESTIONS DIVERSES

M. FOUBERT informe l'assemblée que les travaux des places LECLERC et CHEDRU devraient être terminés à la fin du mois d'octobre.

Il poursuit en indiquant que les travaux de la cantine vont démarrer le lundi 20 octobre. Les enfants déjeuneront à la salle des fêtes pendant 6 mois, avec des passages protégés ajustés. Les travaux des alentours du cimetière se poursuivent également.

Mme TURQUIER évoque quelques dates :

- Festival Ad'hoc : du 4 au 6 décembre à la salle St Henri
- Téléthon : du 5 au 6 décembre

Mme HERANVAL signale que certains élèves du collège vont participer cette année à la cérémonie du 11 novembre.

La commune va offrir une animation aux enfants de l'IDEFHI pour marquer Noël.

M. GIBAUX demande le prix de la fontaine. Après vérification, la fontaine a coûté 961 euros TTC.

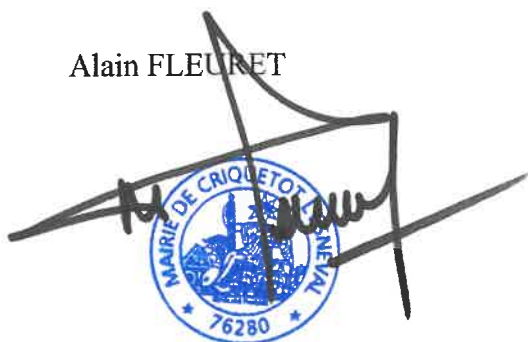
Il demande également à connaître le nombre de places qui seront en zone bleue sur la place CHEDRU. M. FLEURET répond que ce sera la totalité des places.

Prochain conseil municipal 9 décembre 19h00. Si besoin d'une réunion de travail, on pourra cumuler les deux.

Fin de séance 19h56.

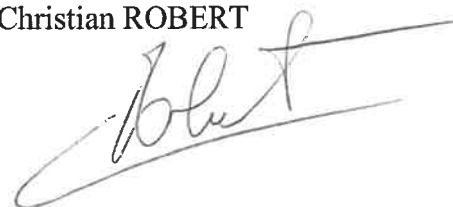
Le maire

Alain FLEURET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Criquetot-sur-Ouville. The stamp contains the text "MAIRIE DE CRIQUETOT SUR OUVILLE" around the top edge and "76280" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A large, dark, handwritten signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

Christian ROBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert", written over a horizontal line.

Signatures

Alain FLEURET

Dominique FOUBERT

Sandrine HERANVAL

Stéphane VASSELIN

Chantal TURQUIER

Bertrand LEFRANCOIS

Excusé - Pouvoir à M.
Stéphane VASSELIN

Béatrice LEMAISTRE

Christian ROBERT

Jacques DEJARDIN

Sophie BAUDU

Excusée - Pouvoir à Mme
Chantal TURQUIER

Gaëtan DECULTOT

Magali BOUQUET

Marie-Geneviève
COUFQUIER

Sonia LACHEVRE

Franck LEMESLE

Emilie DEHAIS

Cécile VAUDRY

Emmanuel FONTAINE

Stanislas KULAGA

Gontran GIBAUX

Séverine CHAPELLE

Franck LEVASSEUR

Laurent FONTAINE

Excusé